

L'Adresse—M. Lang

Je comprends pourquoi le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) est chatouilleux sur ce sujet, car lorsque je me rends dans sa circonscription, comme je le fais chaque année depuis 1970, je constate que plus d'un agriculteur qui l'ont écouté à cette époque—tout comme au temps où ils écoutaient le député de Crowfoot—estimaient que la chose à faire était d'ignorer le programme LIFT, de faire le contraire. C'était là le conseil donné par le député de Saskatoon-Biggar, mais lorsque j'ai examiné ses propres opérations agricoles, j'ai constaté qu'il n'avait pas lui-même mis ce conseil en pratique mais qu'il avait participé au programme LIFT et qu'il en avait bénéficié. S'il avait donné ce genre de conseil à ses commettants, il n'aurait pas aujourd'hui sur la conscience le conseil qu'il leur avait donné.

Nous ne voyons pas uniquement dans le discours du trône ces grandes questions qui m'intéressent de par ma fonction de ministre responsable de la Commission canadienne du blé et à titre de représentant au Parlement d'une circonscription de l'Ouest, mais nous constatons également quelles mesures importantes ont été prises en vue d'améliorer notre système juridique et judiciaire. La Chambre sera encore une fois saisie d'une série de modifications à notre droit pénal. Ces modifications sont suffisamment importantes en elles-mêmes, mais peut-être le sont-elles encore davantage envisagées dans le cadre de la tâche à laquelle nous nous sommes engagés, celle de la réforme régulière et permanente de notre droit pénal.

Nous n'avons pas l'intention d'attendre quatre, huit ou dix ans, comme on l'a fait par le passé, avant d'apporter des changements; nous comptons apporter les modifications nécessaires une fois par année, selon les besoins, afin de mettre la loi à jour, de l'améliorer ou d'y supprimer les anomalies. Dans cette optique, nous présenterons à la Chambre une mesure qui est, en fait, un bill omnibus. Nous étudierons aussi les rapports que la Commission de réforme du droit continue de nous faire parvenir et nous nous efforcerons d'utiliser les précieux conseils et les renseignements qu'ils contiennent pour continuer la réforme du droit que le gouvernement a dirigée avec tant d'ardeur pendant les six dernières années.

Nous présenterons aussi une autre mesure législative importante tendant à établir une commission fédérale des droits et des intérêts de l'homme. Cette commission collaborera efficacement avec les commissions qui s'occupent actuellement des droits de l'homme et de la protection des citoyens dans les provinces et elle accomplira un travail parallèle au leur au niveau fédéral. Les provinces s'occupent actuellement de ce domaine puisqu'il relève de leur compétence, mais nous avons l'intention d'établir un organisme complémentaire qui, en tant que commission fédérale, s'occupera des questions sur lesquelles les commissions actuelles ne peuvent se pencher. Toutes les commissions travailleront en étroite collaboration.

Le principal rôle de la commission fédérale sera de promouvoir la recherche, l'information, l'éducation et l'instruction dans le domaine des droits de l'homme. La meilleure protection des droits de chacun consiste dans une meilleure compréhension d'autrui et dans la volonté de toujours traiter autrui avec justice. Nous pouvons mettre en œuvre des moyens juridiques propres à faire respecter ces droits et à améliorer le sort des particuliers, mais c'est en définitive la compréhension de la grande majorité de notre population et sa volonté ferme de penser et d'agir avec justice qui assurent le mieux la défense de ces droits.

[M. Lang.]

Voilà, monsieur l'Orateur, la façon dont j'envisage mes propres responsabilités et les modifications infiniment exhaltantes et vigoureuses que le gouvernement proposera à la Chambre au cours de la présente session, s'efforçant ainsi, comme par le passé, de proposer au Parlement et à la population canadienne des mesures législatives qui font et feront du Canada un grand pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'entendre le discours du ministre de la Justice (M. Lang), comme ceux de bien des ministres, pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Pendant qu'il évoquait sa grande préoccupation causée par la crise de confiance des gens de l'Ouest à l'égard du gouvernement d'Ottawa et qu'il reprenait le discours du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en énumérant toutes les réalisations accomplies depuis la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest de l'été dernier, je tentais de m'imaginer ce que tout cela représentait.

Je pensais à cette doctrine du Moyen-Âge selon laquelle il faut consacrer son temps à de grandes questions académiques. La seule image qui me venait à l'esprit était celle d'un moustique avec une patte de bois qui tentait de percer un trou dans un cornichon. C'est presque aussi efficace que ce que les ministres de l'Agriculture et de la Justice ont proposé comme solution au fossé qui sépare la mentalité de l'Ouest du Canada et les actes du gouvernement. Une autre comparaison m'est venue à l'esprit pour montrer l'ampleur du problème était celle d'un pygmée en train de poncer les flancs d'un éléphant. Voilà les images qu'évoque chez moi tout ce verbiage aussi stérile que rabâché auquel nous avons eu droit aujourd'hui. Ce que nous avons entendu démontre à l'évidence que cette méfiance ne sera jamais dissipée.

Le ministre a parlé de son rôle relativement aux céréales et mentionné l'échec du bill sur la stabilisation du prix des céréales. Je le lui dis en clair, s'il présente à la Chambre un bill de stabilisation stipulant que l'agriculteur doit recevoir sa part des fonds qu'il verse lui-même à la caisse, indépendamment des caprices d'une poignée de fonctionnaires, l'entrepreneur agricole sera disposé à l'étudier. Tout bill de stabilisation dont la Chambre sera saisie doit se fonder sur une formule que tous connaissent à l'avance et non, comme le ministre l'a déjà dit, sur une formule qui force les agriculteurs à faire ce qu'on leur dit pour retirer de l'argent de leur propre caisse. Je crois que cela donne une idée de la réaction à laquelle le ministre doit s'attendre de l'Ouest s'il présente un bill de stabilisation. Qu'on le fonde sur une formule permettant à l'agriculteur de retirer, dans certaines circonstances, les fonds qu'il a lui-même versés à la caisse.

Le ministre est chatouilleux sur la question de LIFT. S'il veut dissiper le froid entre l'Ouest et Ottawa, il n'a qu'à déclarer à l'Ouest et aux autres «J'ai été mal conseillé; je me suis fourvoyé quand j'ai conseillé au gouvernement de restreindre la production de céréales dans l'Ouest et de payer les cultivateurs pour ne pas semer». Tout le monde sait que cet hiver de 10 à 50 millions d'êtres humains ont souffert de la faim à divers degrés. Nul ne sait combien sont morts. Tout gouvernement qui s'est laissé convaincre de réduire la production dans un monde affamé a commis un crime qu'on ne pardonnera pas. Le ministre est si intrinsèque qu'il ne fléchira pas les genoux en disant: «J'ai suivi les conseils de gens mal éclairés.» Pourquoi ne